

PROCES VERBAL SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, 7 OCTOBRE 2025, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 3 OCTOBRE de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme PINÇON Fabienne, Maire

P R É S E N T S	Mme Fabienne PINÇON Maire	M. Arnaud PERROUX 1er adjoint	Mme Alexa FISSEAU 2ème adjoint
	M Claude DAGUZAN 3ème adjoint		M. Michel MINGOT
	Mme Sylvie MANCEAU		Mme Adeline HUET
	M. Jean-Michel DARONDEAU	M. Jean-Michel CHIQUET	Mr Pascal GUILLIER
		Mr Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS EX-CUSES	Mme Dominique RIBOUILLEAULT 4ème adjointe	M. Bernard OLSZTYNSKI	
ABSENTS			

Mme Ribouilleault donne procuration à Mr Evard Daniel
Mr Olsztynski donne procuration à Mme Pinçon Fabienne

APPROBATION DES PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/08/2025 ET SECRETAIRE DE SEANCE

Ouverture de séance à 20h32

Secrétaire de séance : Mme Manceau Sylvie

Madame Pinçon remercie les conseillers municipaux pour leur présence ce soir étant donné que cette réunion à un caractère extraordinaire et n'était pas prévue dans le planning des conseils municipaux.

Madame Pinçon rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- ❖ Affaire concernant le personnel
- ❖ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE CONCERNANT LE PERSONNEL

Mme Pinçon informe l'assemblée qu'un agent a fait l'objet d'un arrêté de suspension de fonction hier. L'arrêté lui a été remis à 13h par Maitre Rebuffel.

Cette suspension n'est en aucun cas une sanction disciplinaire, c'est une mesure de protection. Le temps de la suspension sera utilisé pour trouver des solutions d'apaisement.

Pendant ce temps de suspension, il a été conseillé à la commune de mettre en place une enquête administrative afin de déterminer les pourquoi ? comment ? raisons d'un contexte sous tension ?

Nous avons un devis de la société A3SET pour la réalisation d'une enquête administrative pour un montant de 7 980.00 € TTC. (Ce devis comprend la préparation documentaire, les entretiens individuels, rapport d'enquête...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société A3SET pour un montant de 7980,00 € TTC.

Concernant l'arrêté, Mr Evrard précise qu'il y a des catégories de sanction à respecter.

Mme Pinçon répond que cet arrêté n'est pas une sanction mais une mesure de protection.

Mr Evrard demande quelle sanction « dite grave » lui est reprochée ?

Mme Pinçon répond que dans l'arrêté il a précisé « une vraisemblance » de faute grave.

Mr Chiquet demande si l'on a des nouvelles du candidat pour le poste agent de maîtrise ?

Mr Evrard précise que cela n'est pas spécifique à Luceau, il y a des problèmes dans beaucoup de communes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lettre de proposition d'achat à 75000 € logement 8 rue pierre cuillier : validé selon la délibération
- Un nouveau logement a été libéré, cela sera à l'ordre du prochain conseil municipal

Séance levée à 21h32

SIGNATURE DU PROCES VERBAL 7 OCTOBRE 2025			
Mme PINÇON Fabienne		Mme PELTIER Sylvie	
Mr PERROUX Arnaud		Mr DARONDEAU Jean Michel	
Mme FISSEAU Alexa		Mme HUET Adeline	
Mr DAGUZAN Claude		Mr GUILLIER Pascal	
Mme RIBOUILLEAULT Dominique		Mr CHIQUET Jean-Michel	
Mr MINGOT Michel		Mr EVRARD Daniel	
Mme MANCEAU Sylvie		Mr BRUNEAU Pascal	
Mr OLSZTYNSKI Bernard			

